



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 mai 2018 à 9 h 30 et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Audrey Bureau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice administrative, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier, M<sup>c</sup> Marie-Claude Thibeault, greffier-adjoint ainsi que Luc Beaudoin, Jean-Charles Beaudry, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Mathieu Boissinot, André Côté, Gilles Desjardins, François Duguay, Laurence Gillot, Marc Gohier, Mario Harel, Melvin Jomphe, Alain Lalonde, David Leclerc, Catherine Marchand, Marc Phaneuf et Patrick Robert-Meunier.

### **CP20180508-P1      ÉTATS FINANCIERS 2017**

**9 h 30** – Monsieur Jean-Charles Beaudry, accompagné de messieurs Alain Lalonde et André Côté, présente les états financiers 2017.

Pour l'année 2017, le surplus net est de 6 888 844 \$.

Les éléments expliquant la provenance de ce surplus et l'utilisation de celui-ci sont abordés.

Sont également soumis aux membres du conseil, le pro-forma du Programme triennal d'immobilisation 2017, les fonds et réserves au 31 décembre 2017, de même que l'évolution de la dette.

#### **RECOMMANDATIONS :**

##### **CP-FIN-2018-009**

Accepter le dépôt des états financiers.

##### **CP-FIN-2018-010**

Approuver les affectations du surplus budgétaire de 2017.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Les recommandations **CP-FIN-2018-009** et **CP-FIN-2018-010** sont acceptées à l'unanimité.

Conséquemment, les projets de résolutions numéros 111831 et 111839 seront soumis pour adoption au comité exécutif du 15 mai 2018 pour recommandation au conseil municipal du 15 mai 2018.

Demande est faite pour que des éclaircissements soient apportées quant à la pratique de ne pas joindre la présentation PowerPoint du service lors du dépôt des états financiers annuels.

**Le comité plénier public est suspendu à 10 h.**

**Reprise du comité plénier public à 10 h 15.**

**Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette prend son siège.**

**CP20180508-P2      BILAN DES ACTIVITÉS POLICIÈRES 2017**

**10 h 15** – Monsieur Mario Harel, accompagné de messieurs Luc Beaudoin et François Duguay, présente le bilan des activités policières 2017.

Cette demande de présentation avait été faite dans le cadre du comité plénier du 3 avril 2018.

Une période de questions et de commentaires a eu lieu.

Des demandes d'information touchant le nombre de cas de morsures de chiens, de collisions comprenant des cyclistes, de perquisitions et de saisies dans le cadre de la lutte au Fentanyl seront transmises ultérieurement aux membres du conseil.

**Le comité plénier public est suspendu à 11 h 30.**

**Reprise du comité plénier public à 13 h.**

**Madame la conseillère Myriam Nadeau prend son siège.**

**CP20180508-P3      CITATION DU QUARTIER DU MUSÉE**

**13 h** – Madame Catherine Marchand, accompagnée de messieurs David Leclerc et Mathieu Boissinot, fait dans un premier temps, un historique et une mise en contexte du Quartier du Musée (portrait, contexte historique du secteur). Sont ensuite abordés les mesures de protection urbanistiques mis en place par la Ville (programme particulier d'urbanisme, plan d'implantation et d'intégration architecturale).

Dans un deuxième temps, la citation patrimoniale est abordée. Une telle citation a été demandée par les citoyens du secteur en avril 2016.

Deux catégories de biens immobiliers peuvent être cités par la Ville :

- Un immeuble patrimonial : un bien qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, ou technologique :
  - Un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;
- Un site patrimonial\* : un lieu ou un ensemble d'immeubles qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique :
  - Un site institutionnel, un cœur de village, un ensemble conventuel, un complexe industriel, un quartier ouvrier, un site archéologique, une maison rurale et ses dépendances.

\* Lorsqu'il s'agit d'un site patrimonial, il doit être compris dans une zone identifiée à son plan d'urbanisme comme zone à protéger.

Sont également soumis aux membres du conseil, les différences entre une citation patrimoniale et un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'intérêt patrimonial du quartier et les impacts d'une citation pour les propriétaires de ce secteur.

Des critères de sélection du périmètre et des bâtiments à citer sont abordés.

Deux options ont été analysées par le Service de l'urbanisme et du développement durable :

#### Option 1

Faits saillants :

- Protection ciblée du cœur historique et des bâtiments exceptionnels au point de vue de l'intérêt patrimonial (presbytère Notre-Dame-de-Grâce, ancienne académie Sainte-Marie, ancien café Henry-Burger);
- N'inclut pas les bâtiments d'intérêt de la rue Laurier (notamment la maison du Tourisme) ni les autres bâtiments de moindre intérêt en périphérie (tel que la maison Carrière);
- Plus grande ouverture à une intensification et un changement de vocation sur la rue Laurier pouvant compromettre certains objectifs de protection du cœur historique et des bâtiments d'intérêt;
- En lien avec les orientations d'intensification et de restructuration le long des grands axes (boulevards des Allumettières et Maisonneuve) et de la rue Victoria;
- Ne contrôle pas les interfaces avec le cœur historique (contrôle assuré par le zonage et le plan d'implantation et d'intégration architecturale).

#### Option 2

Faits saillants :

- Protection significative du cœur historique et des bâtiments d'intérêt en marge de celui-ci, tout en assurant une cohérence d'ensemble le long d'un même îlot ou tronçon de rue;
- Cohérence entre la limite du site et les caractéristiques urbaines et paysagères;
- Inclut les bâtiments d'intérêt de la rue Laurier et affirme le caractère patrimonial du quartier à la porte d'entrée de la ville;
- Assure un plus grand contrôle des interfaces avec le cœur historique;
- Adéquation entre les orientations de protection et de mise en valeur du secteur et celles de restructuration des îlots périphériques, d'intensification le long de la rue Victoria et des grands axes (boulevards des Allumettières et Maisonneuve).

### **RECOMMANDATIONS :**

#### **CP-SUDD-2018-001**

Le Service de l'urbanisme et du développement durable présente au conseil municipal, à sa prochaine séance, un projet de citation patrimoniale correspondant à l'option 2, soit la citation d'un site patrimonial aux limites étendues jusqu'à la rue Laurier et à l'ancienne Académie Sainte-Marie ainsi que la citation en immeuble patrimonial du presbytère Notre-Dame-de-Grâce et de la maison Basile-Carrière.

#### **CP-SUDD-2018-002**

Le Service de l'urbanisme et du développement durable prépare les modifications au plan d'urbanisme et au règlement de zonage, s'il y a lieu, ainsi qu'au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer leur cohérence avec la délimitation du site.

Le processus de citation prévu à la Loi sur le patrimoine culturel si le conseil donne suite à la demande des requérants et les prochaines étapes sont expliqués aux membres du conseil.

Une adoption réglementaire est prévue pour la séance du conseil municipal du 28 août 2018.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Un tour de table est fait sur les recommandations **CP-SUDD-2018-001** et **CP-SUDD-2018-002**.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTE</b>
M. Mike Duggan	M. Gilles Chagnon	M <sup>me</sup> Audrey Bureau
M <sup>me</sup> Maude Marquis-Bissonnette	M. Jocelyn Blondin	
M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	M <sup>me</sup> Louise Boudrias	
M. Cédric Tessier	M. Gilles Carpentier	
M <sup>me</sup> Renée Amyot	M. Pierre Lanthier	
M <sup>me</sup> Nathalie Lemieux	M. Jean-François LeBlanc	
M <sup>me</sup> Myriam Nadeau	M. Jean Lessard	
M. Martin Lajeunesse	M. Marc Carrière	
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin	M. Daniel Champagne	

Les voix étant également partagées, les recommandations **CP-SUDD-2018-001** et **CP-SUDD-2018-002** sont rejetées.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- CP20180508-PD1** Procès-verbal de la réunion de la Commission de développement économique tenue le 22 mars 2018
- CP20180508-PD2** Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 22 février 2018
- CP20180508-PD3** Lettre datée du 13 avril 2018 de madame Micheline Cyr Asselin, directrice générale de la Maison des greffés Lina Cyr – Don pour la Maison des greffés Lina Cyr
- CP20180508-PD4** Lettre datée du 26 avril 2018 de monsieur Tim Seah, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal - Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 26 avril 2018 - Dépotoir nucléaire à Chalk River

**Fin du comité plénier public à 15 h 30.**